

Privilège—M. Lawrence

M. Broadbent: Avec tout le respect que je dois au vice-premier ministre, je ne conteste pas ou ne mets pas en doute le jugement de l'Orateur. Je parlais de la logique de la position du gouvernement. Que le vice-premier ministre en convienne ou non, il se trouve à mettre en doute la décision de l'Orateur. Quand l'Orateur dit qu'un cas semble valable à première vue, c'est sa décision.

M. MacEachen: Absolument.

M. Broadbent: Avant que le gouvernement actuel arrive au pouvoir, la Chambre avait l'habitude de passer rapidement sur une décision semblable au lieu de la débattre et de faire remplir à la Chambre le rôle d'un comité. L'Orateur savait sûrement, bien que je n'en aie manifestement pas discuté avec lui, que la procédure normale pour un gouvernement qui respecte la présidence serait de s'incliner devant cette décision et de faire renvoyer la question au comité.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je ne dis pas que le gouvernement n'a pas de respect pour la présidence. Je dis que le gouvernement devrait laisser renvoyer la question au comité pour qu'il puisse faire son travail et, après qu'il aura présenté sa recommandation, laisser alors, et seulement alors, les députés de la Chambre prendre leur décision finale.

Des voix: Bravo!

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais participer brièvement au débat non pas en tant qu'expert de la procédure et du Règlement de la Chambre ni en tant que juriste car je ne suis ni l'un ni l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Au moins, je connais mes limites contrairement à certains députés. Je désire exprimer à ma manière le point de vue de l'homme de la rue qui ne comprend pas grand-chose à ce débat. Je suis un simple citoyen qui représente monsieur Tout-le-Monde à la Chambre des communes.

Je n'ai guère apprécié les commentaires du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui joue plus souvent les clowns que les intellectuels comme nous en avons un bon exemple aujourd'hui. Il a tenu à l'égard du vice-premier ministre (M. MacEachen) des propos non seulement mensongers, mais insultants. Cela devrait figurer au compte rendu de nos délibérations.

Le député d'Oshawa-Whitby a déclaré que le vice-premier ministre contestait la décision de l'Orateur. C'est absolument insensé. Il a ajouté que les députés de l'arrière-ban de ce côté-ci de la Chambre, faisaient tout ce qu'on leur disait. Ça aussi, c'est absolument insensé.

Des voix: Oh, oh!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est très agréable d'entendre les rires des députés d'en face. Depuis des années que je suis ici, on nous a traités de toutes sortes de noms, et notamment de phoques savants. Au moins, nous n'agitons pas nos nageoires.

[M. MacEachen.]

M. Benjamin: Bien envoyé.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je m'étonne que le champion de l'illogisme, le chef du Nouveau parti démocratique, ose commenter la logique du gouvernement.

Le chef du NPD a commencé par dire que le vice-premier ministre excellait à induire la Chambre en erreur. C'est là un affront à tous les députés ministériels et surtout au vice-premier ministre que tout le monde connaît comme un homme honnête et intègre. Je pense que le chef du Nouveau parti démocratique devrait retirer cette observation tendancieuse. Elle n'a ni fondement ni logique.

• (1622)

J'aimerais commenter certains propos tenus par le député de Central Nova (M. MacKay). Ce n'est pas que je les trouve offensants. Cependant, je veux les commenter du point de vue du citoyen ordinaire qui n'est pas familier avec nos règles de procédure ni avec les arguments juridiques.

Tout d'abord, il a dit que quelqu'un avait amené le solliciteur général (M. Blais) à fournir de faux renseignements à la Chambre. C'est une accusation grave. Et je suis certain que le député l'a fait très sérieusement et ne voulait nullement badiner. Si tel était le cas, et c'est sur quoi a porté la décision d'hier, c'est en vérité une chose très inquiétante non seulement pour nous, mais pour tous les Canadiens. Et cette grave inconduite soulève plusieurs autres questions.

Si quelqu'un a amené le solliciteur général ou tout autre ministre à fournir de faux renseignements à la Chambre, qui doit en être tenu responsable? Est-ce le solliciteur général en personne, le gouvernement en tant que groupe collectif ou est-ce la personne qui a mal renseigné le solliciteur général? A première vue, ce serait la personne qui a mal renseigné celui qui a communiqué l'information.

Le chef du Nouveau parti démocratique dit que nous ne pouvons faire témoigner le commissaire de la GRC devant la Chambre. C'est absurde. N'importe qui peut être appelé à témoigner devant la Chambre.

M. Orlikow: Quand est-ce arrivé la dernière fois?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Là n'est pas la question. Car nous pouvons le faire et si la chose s'impose, nous devons le faire. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il y a encore de la place dans la Tour de la Paix.

Je ne crois pas que cette question puisse être résolue tant que tous les renseignements n'auront pas été donnés au comité. Je conviens avec le leader de la Chambre que la meilleure façon d'obtenir ces renseignements est d'attendre le rapport ou au moins que les délibérations sur l'activité de la Gendarmerie royale se poursuivent. Sauf erreur, l'accusation portée par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) est fondée sur le témoignage de l'ancien commissaire de la Gendarmerie royale devant la Commission. Si tel est le cas, le sens commun exige que nous attendions que l'ancien commissaire ait terminé son témoignage et que nous connaissions les résultats du contre-interrogatoire de ce témoin devant la Commission royale d'enquête.